

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 septembre 2012

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-8-6-5

**Service consulté**

**PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION COLLECTIVE  
DE FROMAGE SUR LE SITE DE LA MAISON DU FROMAGE DE GUNSBACH  
C244**

Résumé : Le Département est sollicité pour le soutien à la création d'une unité de production collective de fromage sur le site de la maison du fromage de la Vallée de Munster à GUNSBACH à hauteur de 267 000 €.

En complément de la Maison du Fromage – Vallée de Munster récemment ouverte sur le site de GUNSBACH, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) a souhaité créer, en partenariat avec les agriculteurs de la vallée, une unité de production collective de fromage, qui participe :

- à la fois à la communication et à la notoriété du fromage de Munster et de la Maison du Fromage,
- mais aussi et surtout à la pérennisation, la dynamisation et le développement de la production laitière locale, le maintien de la présence de l'élevage sur un territoire avec de forts enjeux environnementaux.

Cette unité est ainsi portée conjointement par la CCVM et par la SARL « La fromagerie de la Vallée de Munster », composée de 13 agriculteurs : 11 d'entre eux produisent actuellement du fromage sur leur exploitation et le commercialisent en vente directe. La charge de travail ne leur permet cependant pas de transformer l'ensemble de leur quota laitier bien qu'ils auraient des débouchés pour vendre ce fromage. Pour les 2 autres exploitants, proches du site de GUNSBACH, la création de la coopérative est une opportunité qui leur permettrait une meilleure valorisation de leur lait.

L'objectif de cette unité est de transformer 1 500 l de lait par jour pour produire annuellement 50 tonnes de fromage réparties entre Munster et Bargkass.

Afin d'assurer une production de qualité, les éleveurs livreront à tour de rôle, quotidiennement, leur lait vers l'unité de transformation.

Les 50 tonnes produites seront vendues prioritairement à la Maison du Fromage et aux éleveurs de la SARL pour une revente sur leurs exploitations.

Le projet est estimé à 1 794 629 € HT :

- bâtiment et études sous maîtrise d'ouvrage de la CCVM : 1 385 000 € HT
- aménagements intérieurs sous maîtrise d'ouvrage de la SARL : 409 629 € HT

Les travaux devraient démarrer avant l'été pour une mise en service fin d'année 2012 – début 2013.

Le Département est sollicité pour soutenir ce projet dans deux cadres :

- le soutien à la CCVM pour le bâtiment et les études, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried : une enveloppe de 240 000 € HT y est inscrite pour un montant subventionnable de 1 200 000 € HT.

Le plan de financement s'établit aujourd'hui comme suit, en évolution par rapport au Contrat :

- <b>Département</b>	<b>240 000 €</b>
- Région Alsace	240 000 €
- Etat FNADT	150 000 €
- Etat DETR	150 000 €
- Grand Pays de Colmar	20 000 €
- CCVM	585 000 €

- le soutien à la SARL pour les aménagements intérieurs, dans le cadre de la Convention Massif Vosgien 2007-2013, qui permet d'attribuer une aide cumulée (Département, Région, UE) de 50% d'un plafond subventionnable de 180 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

- <b>Département</b>	<b>27 000 € (15% de 180 000 €)</b>
- Région Alsace	18 000 € (10% de 180 000 €)
- Union Européenne	45 000 € (25% de 180 000 €)
- SARL	319 629 €

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement du Cadre de Vie et de la Montagne, lors de sa réunion du 26 juin 2012, a donné un avis favorable à ce projet.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'accorder :

- à la CCVM une subvention d'un montant de 240 000 € pour le bâtiment et les études ;
- à la SARL « La fromagerie de la Vallée de Munster » une subvention d'un montant de 27 000 € pour les aménagements intérieurs.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Natures 204142 et 20422.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE  
2012

**Développement rural (Inv)  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU04057	<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER</b> Mise en place d'une coopérative fromagère</p> <p>Montant du projet : 1 244 300,00 € Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 240 000,00 €  ETAT (financeur) : 300 000,00 €  Grand Pays de Colmar : 20 000,00 €</p>	1 200 000,00	20%	240 000,00
DRU04072	<p><b>SARL LA FROMAGERIE DE LA VALLEE DE MUNSTER</b> Unité collective de production de fromage</p> <p>Montant du projet : 409 629,00 € Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 18 000,00 €  UNION EUROPEENNE : 45 000,00 €</p>	180 000,00	15%	27 000,00
			<b>Total</b>	<b>267 000,00</b>